

ACL SECURITE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 375 000 FRANCS
6 BOULEVARD DE LA LIBERATION - 93200 SAINT - DENIS
RCS BOBIGNY B 337 750 467

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

24 JUIN 1996

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 11 Mars 1996

L'an mil neuf cent quatre-vingt seize, le 11 Mars- à 9 heures,
Les membres du conseil d'administration se sont réunis à
LE PIN - PREAUX - 53340 - BALLEE, sur convocation de leur Président.

SONT PRESENTS

- Mademoiselle Véronique MARQUET - Président-Directeur-Général,
- Madame Mauricette MARQUET - Administrateur,
- Monsieur Rodolphe MARQUET - Administrateur,
- ICM, représentée par Monsieur Claude MARQUET, Administrateur et Directeur Général.

La séance est présidée par Mademoiselle Véronique MARQUET.
Madame Mauricette MARQUET assure le secrétariat du Conseil.

La Société ne comporte pas de comité d'entreprise.

Le Président constatant que le quorum requis est atteint, déclare, que le Conseil peut valablement délibérer sur

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995,
- Proposition d'affectation et de répartition du résultat,
- Autorisation, en tant que de besoin, des conventions conclues entre la société et un administrateur,
- Extension de l'objet Social et Création d'un Etablissement Secondaire
- Modification de la dénomination sociale
- Renouveaulement du Mandat des Administrateurs
- Renouveaulement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination d'un nouveau commissaire aux Comptes Suppléant
- Convocation d'une Assemblée Générale Mixte,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour formalités.

1° EXAMEN DES COMPTES ANNUELS

Le Président soumet aux membres du Conseil les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1995, ainsi que le projet de rapport du Conseil.

Le Président poursuit son exposé au Conseil et fournit toutes les précisions sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'exploitation.

Le résultat fait apparaître un bénéfice net comptable de 186.242, 75 Frs.

Le Conseil, après avoir procédé à l'examen des comptes, pris connaissance du projet de rapport de gestion, et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes annuels et le texte du rapport.

2° AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice 1995 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	186.242,75 F
Report à nouveau antérieur	<u>2.170.285,05 F</u>
Formant le nouveau report à nouveau	2.356.527, 80 F

Après discussion, le Conseil décide de proposer cette affectation à l'Assemblée

Le Président rappelle qu'au titre des trois derniers exercices , il a été distribué :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende net</u>	<u>Avoir Fiscal</u>	<u>Dividende brut</u>
1992	100 F	50 F	150 F
1993	0 F	0 F	0 F
1994	néant	néant	néant

3° CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président poursuit son exposé, et informe le conseil des opérations réalisées au cours de l'exercice au titre des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies en 1995.

4° EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Le Président soumet aux membres du Conseil d'étendre l'objet Social de la Société.

Devant les mutations du marché, le président informe le conseil qu'il voit la possibilité d'étendre les activités de la société à des activités liées à l'environnement, particulièrement dans l'entretien d'espaces verts.

Le Président poursuit son exposé au Conseil et fournit toutes les précisions sur les conditions dans lesquelles se développeraient ces nouvelles activités.

Le président précise aux membres du conseil que pour le développement de cette nouvelle activité, un établissement a été créé à ;

- LA LANDE - 53340 PREAUX

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette extension d'activité.

5 ° MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

Le président soumet aux membres du Conseil de modifier la dénomination sociale de la Société et de remplacer le terme Sécurité par Services, pour être en adéquation avec l'extension de l'objet social.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification de la dénomination sociale.

6 ° RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des Administrateurs s'achève à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de 1995, chaque Administrateur ayant fait part de leur souhait.

Mademoiselle Véronique MARQUET, Madame Mauricette MARQUET, Monsieur Rodolphe MARQUET et la Société I.C.M.S.A. dont le représentant est Monsieur Claude MARQUET, manifestent leur souhait de renouveler leur mandat.

7 ° RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat des Commissaires aux Comptes s'achève à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de 1995.

Le mandat de Monsieur Bernard LECAT est renouvelé.

8 ° NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Le Président fait part au conseil que Monsieur VIAL Guy , Commissaire aux Comptes suppléant voit son mandat arrivé à son terme.

Le conseil propose en remplacement de Monsieur Guy VIAL , Monsieur Philippe BEDUE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

9 ° CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer l'Assemblée Générale mixte pour le 26 Avril 1996 à 10 H
- au PIN - PREAUX - 53340 BALLEE -

en vue de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport de Gestion établi par le Conseil d'Administration
- Lecture du Rapport général du Commissaire aux comptes
- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbations desdites conventions
- Extension de l'Objet Social et modification de l'article 2 des statuts.
- Création d'un nouvel Etablissement
- Modification de la Dénomination Sociale et modification de l' Article 3 des statuts.
- Renouvellement du Mandat des Administrateurs
- Renouvellement du Mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant
- Affectation des résultats de l'exercice
- Pouvoirs pour formalités
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

LE PRESIDENT
Véronique MARQUET

UN ADMINISTRATEUR
Mauricette MARQUET